



COMPTE RENDU CGT DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL (CTL) audio du JEUDI 28 MAI 2020

Début de la réunion à 8h30.

Introduction de la Directrice

Elle se dit satisfaite du dialogue social « intense » avec les syndicats et propose de garder ces réunions informelles hors CTL usitées en période Covid pour plus d'efficacité et de souplesse.

La DRFiP67 a fait le maximum durant cette crise pour assurer la santé des agents et des usagers. Le port du masque sera prévu là où les mesures barrières ne sont pas optimales.

Le télétravail a permis de la souplesse mais les conditions exceptionnelles de télétravail pendant la période Covid-19 n'ont pas fonction à perdurer. Des GT sur le sujet prévus au niveau national cadreront son utilisation.

Le NRP est bien suspendu mais la direction est en attente des intentions du ministre et du DG pour les chantiers à la DGFIP.

1. Bilan 2019 (pour information) et programme 2020 de la formation professionnelle (pour avis)

Bilan 2019 :

Diminution du nombre de formations et de formateurs en comparaison avec l'année 2018 où les formations ont été plus nombreuses que d'habitude (formations PAS et Sirhius notamment).

Diminution du nombre de session de e-formations mais le nombre de formations validées se maintient en 2019. L'absentéisme a diminué de moitié entre 2018 et 2019.

Programme 2020 :

À la question de savoir si une nouvelle programmation est prévue pour les formations qui n'ont pu se tenir, il n'y a pas vraiment de réponse, si ce n'est qu'un report du délai de validité était prévu pour les formations de secourisme et que les formations seraient mises en œuvre en accord avec les mesures sanitaires du ministère.

La CGT Finances Publiques et les autres organisations syndicales ont voté pour le programme 2020.

2. Bilan d'exécution budgétaire 2019 et présentation du budget 2020 de la DRFiP67 (pour information)

Bilan d'Exécution budgétaire de 2019 :

De gros travaux immobiliers ont été financés par la préfecture entre 2017 et 2019 (sur le compte BOP 723 : désamiantage, réfection de toitures et ravalement de façades, mise aux normes incendie...).

Quelques infos en vrac :

Il y a eu moins de frais de déplacement du fait de la relocalisation des formations, les dépenses d'affranchissement sont en hausse, rappel du surloyer versé pour la location au Verdiane -CFP Illkirch- de plus de 102 000 € par an et sur 6 ans mais prévu au contrat.

Présentation budget de 2020 : (environ 6,9 millions d'euros)

Au vu des mentions de réimplantation de services et de chantiers en cours, la direction n'a pas abandonné la réforme NRP. Des travaux liés au NRP sont prévus dans le budget 2020.

La sécurisation des locaux continue et une isolation du 3ème étage du site Simonis est prévue. La fin du chantier au sous-sol de la Direction est toujours prévue pour fin juin 2020. Des retards constatés dans le lancement de travaux à cause de la crise sanitaire.

Les économies se poursuivent (loyers, fluides, équipements informatiques) mais les dépenses d'affranchissement et de nettoyage progressent.

3. Point sur le déroulement de la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu (pour information)

Quelques nouveautés : PAS et paiement contemporain de l'impôt, déclaration automatique pour près de 2/3 des déclarants du département 67, droit à l'erreur Oups, Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de la Flat-tax...

Des dispositifs de soutien métier : documentation envoyée en amont aux agents, modules de formations PAS v3, note départementale de campagne, Boîte À Outils (BAO) campagne enrichie, soutien inter-services, nombreuses audioconférences avec les chefs d'unité pour répondre aux questions métiers, communication plus soutenue aux usagers avec le confinement).

Quelques chiffres pour la DRFiP 67 :

- plus de 23 000 appels téléphoniques traités et plus de 23 000 messages (e-contact + balafus) ;
- que 19 RDV physiques tenus à ce jour sur 3 sites (16 sont programmés dans les jours qui viennent) ;
- 20 % des contribuables ont effectué leur déclaration IR en ligne.

La Direction indique qu'il n'y a pas de volonté de la DGFIP de supprimer l'accueil physique des usagers sur nos sites. Pour le traitement des déclarations papier, « s'il le faut, on mettra les moyens » (entendez par là le soutien d'autres services et non la création de postes en SIP !).

4. Déploiement du paiement de proximité (pour information)

Le projet vise à supprimer le maniement des espèces dans le réseau de la Direction générale des finances publiques. La Direction se félicite de la baisse « très significative » des montants maniés à la DGFIP (- 46 %) entre 2013 et 2018.

Les objectifs recherchés seraient les suivants :

- redéployer le temps des agents, auparavant consacré aux opérations d'encaissement et de comptage du numéraire, vers l'accompagnement des usagers et des collectivités locales ;
- améliorer la sécurité des agents concernés, compte tenu des risques associés au maniement du numéraire ;
- permettre à un public important, souvent socialement défavorisé, de conserver une possibilité de payer en espèces. Selon l'Observatoire pour l'inclusion bancaire, 500.000 personnes ne disposeraient pas de compte bancaire ;
- réduire les coûts de gestion des espèces.

Les modalités de mise en œuvre dans notre département à compter du 19 mai 2020 :

57 buralistes-partenaires agréés et implantés dans 35 communes, assureront cette prestation. L'encaissement des recettes par les buralistes nécessite la présence d'un datamatrix sur la facture présentée par l'utilisateur (code-barres à deux dimensions). Mais peu de factures produites par la DGFIP en sont actuellement dotées. À compter du 19 mai 2020, les usagers dont la facture comporte ce QR Code devront être systématiquement renvoyés vers le/les buraliste(s)-partenaire(s) de proximité.

5. Rapport d'activité 2019 de la DRFiP 67 (pour information)

Ce document de 17 pages à l'usage des agents pourrait être sous-titré « le changement c'est maintenant ». Il glorifie l'action positive de la DGFIP et promet une « visibilité accrue sur la DGFIP de demain ». Un rêve idyllique. Il sera mis en ligne sur Ulysse 67.

La priorité est donnée au Nouveau Réseau de Proximité : On apprend ainsi que ce projet a été lancé après une « phase de concertation intense » qui a permis de faire évoluer le projet en tenant compte des revendications des élus et des agents. On croit rêver.

Tous les projets cités sont « ambitieux » ou « modernes » et « menés à bien » (PAS, Cadastre, « data-mining » au Contrôle Fiscal, « full démat » des flux entre collectivités locales ...) : Hip hip hip ! Hourra !

6 – Point sur la crise sanitaire

Les taux d'agents en présentiel DRFiP67 est de 50 % cette semaine (SIP env 60 %, CPS env 50 %, SIE env 51 %, Trésoreries env 59 % et CF env 27 %).

La CGT demande comment la direction envisage le retour progressif des agents dans les services en respectant les règles de distanciation avec la pénurie actuelle de plexiglas et de PC portables.

Réponse : le retour des agents en présentiel ne se fera que si les distanciations dans les services, les moyens de transport et leur état de santé le permettent. La direction reconnaît que certains services ne peuvent pas accueillir tous leurs agents. La direction réfléchit à d'autres moyens : port du masque dans les bureaux, création d'un espace de co-working sur le site de Picquart.

7 – Questions diverses posées par la CGT

- Les jours de congés 2019 en report non encore utilisés pourront-ils être versés dans le CET ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une autre possibilité pour ne pas perdre ces jours de congés ?

Réponse : pas encore d'information de la DG, un décret général est paru demandant de rouvrir le CET pour permettre de mettre plus de jours, mais il n'y a pas d'application Fonction Publique ou DGFIP pour l'instant, la réflexion serait en cours au niveau national. Selon la direction, les agents auraient eu le temps de poser ces congés depuis le mois de mars, même confinés, rien ne les en empêchait.

- Sur l'application de la rupture conventionnelle à la DGFIP : des agents sont toujours en attente . Rien n'est prévu : sans circulaire d'application DGFIP, la mesure n'est pas applicable.

- Sur le déménagement des services du cadastre et du PCE à Molsheim en 2020 :

– Les restructurations prévues en 2020 auront-elles lieu en 2020 ? Les agents impactés devront-ils effectuer leur demande de mutation en local pour septembre 2020 ? Sinon, y aura-t-il un mouvement de mutation spécifique pour eux ?

Réponse : les travaux ont pris du retard, les agents du PCE et du cadastre restent sur leur poste (les appels d'offres n'ont pas encore été passés et on ne sait pas quand les travaux vont débiter). Le service RH se rapprochera des agents pour des explications : leur demande de mutation ne sera pas à faire pour septembre 2020, sauf s'ils désirent quitter leur structure. Hors ces cas, il n'y aura pas d'incidence fonctionnelle et physique dans l'immédiat pour les agents impactés par ces restructurations mises en sommeil.

– Les mesures de distanciation Covid pourront-elles être appliquées dans un bâtiment aujourd'hui occupé par environ 80 personnes et qui recevrait une centaine d'agents suite à cette restructuration, ? La réponse est bottée en touche et renvoyée au Groupe de Travail (GT) local qui pourra aborder ce point, mais il n'y aurait seulement « un arrangement mobilier » à effectuer.

- Sur la prime Covid : 2 niveaux de prime seraient retenus à la DGFIP (330 € et 1 000 €). Mais quelles seront les conditions pour bénéficier de cette prime qui serait versée en juillet ? Qui seront les bénéficiaires ?

Réponse : pas de nouvelles, la direction locale est en attente de la note officielle mais le délai serait contraint pour un versement sur la paie de juillet.

La CGT revendique une revalorisation du point d'indice a minima pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis des années. Au vu de l'engagement des agents et de leur conscience professionnelle constante et non uniquement pendant cette crise, si prime il y a, elle devrait être attribuée à toutes et tous.

- Autre réponse : Les deux périodes prévues dans l'ordonnance DUSSOPT (traitant des jours contraints) sont bien étanches : un agent qui pose volontairement 10 jours de congés/ARTT sur la seconde période (du 17 avril au 31 mai) mais rien sur la première, sera encore prélevé de 5 jours au titre de la première période.

Fin de la réunion à 12h43

Votre représentant en CTL
Gilles STREICHER

N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :

cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr